Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Recu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le 25 Mars 2022

ID: 056-215600784-20220323-DEL_2022_24-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER

M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC

M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL

Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents 29 Nombre de votants 33

2022 24 Création d'un poste à la médiathèque – Départ à la retraite

Rapporteur: JJ. Marteil

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Un des personnels de la médiathèque, adjoint territorial du patrimoine, a annoncé son prochain départ à la retraite ce qui oblige à prévoir dès à présent son remplacement.

Envoyé en préfecture le 25/03/2022 Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le 25 Mars 2022

ID: 056-215600784-20220323-DEL_2022_24-DE

Il est donc proposé de créer les trois grades dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine de catégorie C de la filière culturelle afin d'ouvrir le recrutement à compter du 1^{er} avril prochain et ainsi d'élargir le choix des opportunités de recrutement.

Dès que le candidat sera retenu, les postes ouverts mais non pourvus, seront supprimés.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune pourra recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public.

Filière	Catégorie	Nombre de postes	Poste créé	Motif	A compter du
		concernés			
Culturelle	С	1	Adjoint territorial du patrimoine à 20 h	Recrutement	01/04/2022
Culturelle	С	1	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à 20 h	Recrutement	01/04/2022
Culturelle	С	1	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à 20 h	Recrutement	01/04/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité technique en date du 14 mars 2022,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 mars 2022,

AUTORISE la création des postes tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 23 Mars 2022 Le Maire, Joël DANIEL

